

**Ecole élémentaire
Félix Toussaint**

Christophe Bourghelle
Directeur de l'école
Allée Félix Toussaint
78800 HOUILLES

Téléphone - Fax
01-30-86-33-93
Mail :
0780889t@ac-versailles.fr

Procès-verbal du conseil d'école
du jeudi 13 février 2025

Présents :

Parents d'élèves :

Mmes Beaurain de Beaulieu, Simoni, Rodriguez, Mendy et Benhari, M.Blandin

Enseignants : Mme Wahbi, Mme Mme Guilbaud et Mme Bannier, Mme Bonnier, Mme Civet, Mme Durak, Mme Murat, M.Moine, Mme Déat, Mme Clapier, M.Bourghelle

DDEN : M.Moyon

Représentant mairie : Mme Ribaute

1. Fonctionnement de l'école

Le Procès-Verbal du conseil d'école précédent est adopté. Il n'avait cependant pas été affiché dans le panneau devant l'école. M.Bourghelle indique que ce sera fait pour celui-ci.

2. Restauration scolaire et hygiène

• Repas :

Questions des parents d'élèves :

Il semblerait que les quantités soient justes lors de certains repas, pouvez-vous nous éclairer sur ce point ?

Mme Ribaute indique que ce sujet peut être évoqué lors de la prochaine commission restauration et non en conseil d'école.

Néanmoins elle déclare qu'une variation des quantités peut avoir lieu en fonction du moment où les enfants sont servis.

Il semblerait que les enfants du dernier service manquent de temps pour manger. Serait-il possible d'avoir une vigilance sur ce point ?

Pas de réponse de la mairie

• Ménage :

Questions des parents d'élèves :

Avez-vous constaté une évolution ?

Dans certaines classes, le ménage n'a pas été fait durant les vacances de Noël.

Est soulevé le problème récurrent de sous effectifs (parfois seulement 3 personnes sur tout le groupe scolaire).

Les parents demandent combien de personnels sont normalement affectés pour le nettoyage du groupe scolaire Toussaint/ Guesde ?

Mme Ribaute indique qu'il y a généralement 3 ou personnes.

3. Vie scolaire

• Evaluations nationales :

M.Bourghelle : La deuxième session des évaluations nationales a été passée par les CP, les parents ont été informés et reçus. Des prises en charge spécifiques (RASED, APC, différenciation) seront proposées aux élèves fragiles ou à besoin.

• Entrée en 6ème :

M.Bourghelle : Cette année la procédure d'inscription en 6^{ème} se déroulera après les vacances. Le serveur ouvrira le 5 mars.

Une communication aux familles a déjà été faite afin de leur indiquer le collège de secteur de leur enfant. Réunion à Maupassant le 10 mars à 18h uniquement pour les parents. En attente pour Lamartine.

C'est un système de fiches navettes entre la famille et l'école pour vérifier les renseignements et les modifier si nécessaire. On appelle ces fiches le volet 1 et le

volet 2. La fiche navette volet 1 est à corriger par les familles avant de recevoir le volet 2, et ce même pour ceux qui vont dans un établissement privé. Mais ensuite les familles devront prendre rendez-vous avec le collège pour valider leur inscription en rapportant le dossier qui sera livré par le collège à l'école puis donné par les enseignantes.

Les élèves qui changent de commune doivent faire eux-mêmes la demande de dossier au futur collège.

La visite au collège Maupassant a eu lieu le lundi 3 février avec les élèves concernés.

• **LSU :**

Il y a eu un problème national sur le serveur des livrets : l'accès reste très compliqué pour les parents comme pour les enseignants. Les délais de saisie ont été très allongés et les parents ont rencontré des difficultés également pour consulter le LSU de leur enfant.

• **Rentrée scolaire 2025, inscriptions des futurs CP :**

M.Bourghelle : Plusieurs possibilités seront offertes aux familles cette année pour l'inscription au CP :

- une prise de rendez-vous avec le directeur pour la remise des documents
- un envoi des documents par mail
- une remise des documents dans la boîte aux lettres

La commission de dérogation aura lieu le 15 mai.

Effectifs annoncés : 48 à 50 enfants arrivant en CP. Pas de fermeture annoncée.

Exigence de ne pas dépasser 24 élèves par CP.

Concernant les passages de niveau, les propositions de passage ou non en classe supérieure devraient être remises aux familles au mois de mars/ avril.

• **OCCE :**

Selon le dernier relevé du 31 décembre, il y a 21 547,33€ sur le compte, ça peut paraître beaucoup mais l'argent de la classe découverte est sur le compte (plus de 5500 € de versements) Les débits n'étant pas pris en compte, un nouveau relevé est en attente.

Assurance : 70€ Cotisation OCCE : 588€

• **Carnaval :**

Il devrait avoir lieu vendredi 23 mai. En cas de météo défavorable, ce pourrait être le 13 juin. Des crêpes seront demandées aux parents comme tous les ans.

• **Allemand :**

Questions des parents d'élèves :

Nous avons appris que Mme Lemoine ne reprendrait pas son poste l'an prochain. Sera-t-elle remplacée ? Mme Ducasse est-elle informée ?

M.Bourghelle indique que Mme Ducasse est bien entendu au courant ainsi que les services concernés. L'allemand aura désormais lieu sous forme de sensibilisation au CM2 par l'intermédiaire de Mme Wahbi.

Les parents d'élèves élus regrettent que les élèves qui se sont engagés ne puissent terminer leur cycle allemand.

Les parents indiquent qu'ils vont écrire à Mme l'Inspectrice pour dénoncer cette suppression de cours.

• **PAP :**

Questions des parents d'élèves :

Quel est le nombre sur l'école ? Quel est le circuit de communication ?

2 PAP cette année, 17 PPS (et 3 à venir)

M.Bourghelle Projet d'Accompagnement Personnalisé. Il est mis en place sur proposition du conseil de maîtres, de classe ou à l'initiative de l'équipe pédagogique après constat de difficultés scolaires durables. Cette demande peut également être faite par la famille.

Un constat des troubles doit être fait par le médecin de l'éducation nationale ou le médecin qui suit l'enfant (via la famille) puis le médecin de l'éducation nationale donne un avis sur la mise en place d'un PAP et demande si besoin des examens complémentaires. Le médecin scolaire donne ensuite un accord favorable ou non à la mise en place de ce PAP.

S'il y a un avis favorable, le directeur d'école ou chef d'établissement élabore le PAP avec l'équipe pédagogique, la famille et les professionnels concernés.

L'équipe pédagogique met ensuite en œuvre et évalue le PAP chaque année.

Attention cependant, conformément au courrier du 18/12/2023 du DASEN, seules les demandes de PAP du CE2 à la 4ème seront traitées. Dans cette attente, des aides pédagogiques peuvent être proposées aux élèves.

Pour information, dans le cadre de l'élaboration de ces aménagements, la tenue d'une équipe éducative n'est pas obligatoire, elle est laissée à l'appréciation des enseignants et/ou directeur d'école : elle peut ou non y associer les familles, il n'y a pas de texte officiel qui réglemente cela. Avec ou sans réunion de concertation, il relève uniquement de l'équipe pédagogique (enseignantes, directeur) de déterminer la nature des aménagements du PAP, qui ne requièrent pas l'expertise des médecins de l'éducation nationale ou des infirmières, contrairement aux PAI.

• Kermesse :

Questions des parents d'élèves :

Nous souhaiterions à nouveau organiser une kermesse, soit le 13 juin, soit le 20 juin. Quelle date vous semble la plus appropriée ?

La date proposée est le 20 juin.

Les parents d'élèves proposent que pour la tombola, il y ait un tirage au sort numérique (avec message sms). Ils sont en train de tester le dispositif et d'étudier le coût que cela implique.

• Collecte alimentaire :

Une collecte alimentaire a eu lieu : le bilan est positif. L'initiative pourra être renouvelée l'an prochain, en anticipant un peu plus la communication et peut-être en prévoyant une sensibilisation des élèves par les bénévoles de l'escale.

• EPS :

Handball pour les CE1, CE2 et CM1

Tennis pour les CE1

Balle ovale pour les CP, CE1 et CE2 (tournois les 10, 12 et 13 juin)

Escrime (CM1 et CM2), kung-fu, judo (CE2) à venir

C'est toujours très difficile d'avoir des créneaux au gymnase.

4. Activités périscolaires

• Questions des parents d'élèves : Quelles sont les activités (sportives) qui sont proposées sur le temps du midi ?

- Tennis de table, atelier échecs, jeux sportifs, foot dans la petite cour, atelier perles le midi
- Pixel art, mandalas, jeux de société, tennis de table le soir
- Les parents soulèvent le problème d'un manque de communication sur ces activités.

Ce point est à revoir avec le coordinateur périscolaire.

• **Aménagement de la grande cour :**

Questions des parents d'élèves :

Des bancs du parc Charles de Gaulle devaient être récupérés et mis dans la grande cour. Est-ce que c'est toujours prévu ?

Ils sont conservés et en sécurité. Ils ne seront pas installés avant l'été, du fait des projets en cours dans le parc Charles de Gaulle et sur la place Michelet.

Les parents élus vont demander à la ville d'avancer le calendrier de déploiement.

Serait-il possible d'envisager la pose d'un auvent comme à l'école Velter ?

Le sujet doit être ré-évoqué avec le nouveau directeur en charge de la gestion du patrimoine. Ce ne sera pas fait dans l'immédiat puisque ça n'a pas été prévu dans le budget 2025.

Il y a quelques mois, l'idée avait été lancée d'une réfection de la grande cour suite à une réflexion sur le manque d'arbres et donc d'ombre. Qu'en est-il ?

Ce n'est pas prévu non plus dans le budget 2025. Une réflexion globale sur l'ensemble des écoles de la ville doit être menée.

Si une amélioration a été constatée concernant l'accès à internet les enseignants indiquent que les conditions ont été très compliquées durant cette période du fait :

- du manque de papier pour l'impression
- des nombreuses coupures d'électricité
- de l'absence de frigo

Mme Murat secrétaire de séance

M Bourghelle président de séance